Modalités de prise de date devant le Tribunal judiciaire de Périgueux (courriel du Directeur de Greffe)

De: TJ-PERIGUEUX/DG

Envoyé : lundi 5 juillet 2021 17:04

À: 'batonnier-perigueux@orange.fr' < batonnier-perigueux@orange.fr>

Objet : Organisation de la prise de date- TJ PERIGUEUX

Madame la bâtonnière,

Je me permets de vous indiquer que les modalités de prise de date sont organisées de la manière suivante :

- Pour le contentieux JAF : poursuite de la procédure habituelle par l'entremise de la boite mail intitulée <u>prisedateciv.tj-perigueux@justice.fr</u>
- Pour les contentieux JCP (baux, consommation), référés, le JEX mobilier, la procédure écrite (mise en état), la procédure orale : utilisation du RPVA pour obtenir une date d'audience
- Pour les saisies-ventes et redressements judiciaires civils : pas de dispositif particulier mis en place

Je vous informe que les services de la Chancellerie ont été saisis afin de lever les difficultés informatiques constatées pour le contentieux du JAF. Nous maintenons pour le moment la procédure avec la boite mail unique rappelée ci-dessus.

Je ne manquerai pas, bien entendu, de revenir vers vous, lorsque les difficultés auront été résolues.

Je reste à votre disposition.

Veuillez agréer, Madame la bâtonnière, l'assurance de ma haute considération.